



Séminaire « Soutenabilités »

Cycle 2 : les politiques publiques au prisme des soutenabilités

Travail

Note de contexte

Le [premier cycle du séminaire](#), composé de séances ouvertes, s'est attaché à poser les concepts, à caractériser les problématiques de soutenabilités et à dresser un état des lieux des outils tant conceptuels qu'opérationnels de prise en compte de ces enjeux de soutenabilités dans la fabrique des politiques publiques.

L'objectif de ce [deuxième cycle](#) est de passer au crible une série de champs d'action publique dont il apparaît qu'ils présentent plusieurs risques d'insoutenabilités en réunissant autour de la table plusieurs acteurs de ces champs (ceux déjà engagés dans des démarches de soutenabilités et ceux responsables de politiques sectorielles – administratifs, chercheurs, associatifs...), et de demander à chacun de contribuer à un partage des constats sur les risques d'insoutenabilité de l'existant, un passage en revue des politiques publiques actuelles et des tentatives déjà engagées sur une transition vers la soutenabilité dans toutes ses dimensions, une identification des freins et des obstacles à cette transition et un exercice de prospective permettant d'identifier des pistes susceptibles de dénouer les nœuds identifiés et d'être « soutenable » sur les différents plans analysés tout en conservant la dimension systémique.

Le travail, un enjeu de soutenabilités

L'objectif de cette séance consacrée au champ du travail au sens large est de s'interroger sur la façon dont les différents enjeux de soutenabilités à la fois économiques, sociaux, démographiques, démocratiques et environnementaux, sont pris en compte dans les politiques publiques de travail et d'emploi. Comment avoir une approche plus systémique (et plus complète) du traitement de ces différentes dimensions par les politiques publiques pour aller vers un travail plus soutenable ? Pour répondre à quels enjeux ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils parvenir à mieux prendre en compte ces différents enjeux et risques dans la conception, la fabrique et la mise en œuvre des politiques publiques ? Comment s'articule

l'action de différents acteurs publics pour parvenir à une conception plus transversale de l'action publique dans un champ ?

L'angle d'étude choisi ici est celui des politiques publiques mais les questions relatives au travail et à l'emploi ne relèvent pas seulement de l'action des pouvoirs publics. Elles résultent aussi des stratégies des entreprises et de l'organisation du travail en leur sein, ainsi que de l'action des acteurs de l'entreprise, directions, actionnaires, salariés, représentants des salariés et organisations syndicales. Nous nous interrogerons donc également sur la façon dont les politiques publiques peuvent inciter les différents acteurs et notamment les entreprises à mieux se saisir de ces enjeux.

Trois volets complémentaires seront abordés pour examiner ces enjeux :

- **Séance 1 : Politique publique du travail** : comment prendre en compte ces enjeux dans la politique publique de santé au travail ?
- **Séance 2 : Politique publique de l'emploi** : comment prendre en compte ces enjeux dans les politiques de développement de l'emploi (à travers les exemples de deux champs créateurs d'emploi, le *care* et la transition écologique) ?
- **Séance 3 : Responsabilité sociale des entreprises et démocratie sociale** : quelles actions possibles des pouvoirs publics pour inciter à la prise en compte de ces différentes dimensions dans la gestion de l'entreprise (dans le dialogue social comme dans sa gouvernance et dans ses pratiques de redevabilité) ?

1. La politique publique de santé au travail : le cas du Plan Santé au Travail

Le premier volet de cette séquence sur le Travail sera consacré à la **politique publique de la santé au travail** : comment prendre en compte ces enjeux multidimensionnels dans la politique publique de santé au travail, à travers l'exemple du Plan santé au travail ?

Pour aborder cette question multiple des soutenabilités, nous avons retenu les angles d'analyse suivants : **quelle prise en compte de risques écologiques et des risques de santé publique dans la politique publique de santé au travail ?** Quelle évolution de cette politique vers la prise en compte de nouveaux risques ou d'une approche plus transversale des risques : avec quels enjeux, quels arbitrages, quelle expertise, quels outils de politiques publiques, quels acteurs, quelles réussites et quels freins ?

Les politiques publiques de santé au travail visent d'abord à prendre en compte les enjeux spécifiques liés aux situations de travail, pour agir en prévention et en réparation sur les risques qui affectent les travailleurs. Mais les pouvoirs publics mettent de plus en plus en avant l'ambition de prendre mieux en compte la transversalité intrinsèque des facteurs agissant sur la santé des travailleurs, ce qui peut se traduire notamment par les objectifs suivants :

- Agir sur les impacts croisés de l'environnement et du travail sur la santé, notamment pour prendre en compte l'impact du changement climatique sur les conditions de travail (ou encore les impacts des risques industriels à la fois sur la santé au travail et l'environnement, cf. catastrophe récente de Lubrizol),
- Prendre en compte les pathologies de santé publique « externes » à l'entreprise dans leur impact sur le travail (par exemple, gestion de la crise sanitaire du Covid sur les lieux de travail, impact des pathologies « chroniques » sur le travail, enjeux de nutrition, risque technologique ...).

Durant cette séance de travail, ces sujets seront abordés avec différents angles et niveaux d'analyse pour croiser les résultats de travaux scientifiques - afin d'objectiver l'importance de ces enjeux - et des témoignages d'acteurs de politiques publiques pour analyser la façon dont se traduisent concrètement ces objectifs dans leur mise en œuvre (à travers des exemples d'actions prévues dans les Plans Santé au Travail). Cette séance est co-construite avec la Direction Générale du Travail.